



Utilisation du nom marital sans autorisation

Par **Isabelle GAMMA**, le **27/10/2018** à **09:54**

Bonjour,

Divorcée, je n'ai pas été autorisée à conserver l'usage de mon nom d'épouse.

Pourtant je continue à l'utiliser et mon ex-mari menace de "me poursuivre".

Quels sont les risques que j'encours aux plans civil et pénal ?

Merci de votre prompt réponse.

Isabelle

Par **youris**, le **27/10/2018** à **10:04**

bonjour,

votre mari est dans son droit

il peut vous assigner devant le tribunal pour que vous respectiez cette interdiction et vous demander des dommages et intérêts éventuellement avec une astreinte.

salutations